**ARRETE PORTANT AVANCEMENT DE CIVILITE PRENOM NOM**

**AU GRADE DE BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL TITULAIRE
A TEMPS** **NON COMPLET (     h/35h)**

MonsieurMadamele Mairele Présidentla Présidente,

Nom de la collectivité,

VU, le code général de la fonction publique,

SI AGENT A TEMPS NON COMPLETVU, le décret n°91-298 du 20/03/1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU, le décret n°94-733 du 24/08/1994 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux brigadiers-chefs principaux et aux chefs de police municipale,

VU, le décret n°2006-1391 du 17/11/2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

VU, le décret n°2019-1265 du 29/11/2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

VU, la délibération du Conseil en date du jj/mm/aaaa fixant les quotas d’avancement de grade,

VU, la délibération du Conseil Municipal en date du jj/mm/aaaa créant un poste de brigadier-chef principal à temps complet, à compter du jj/mm/aaaa,

VU, l’arrêté en date du jj/mm/aaaa qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa,

viser le dernier arrêté de situation de l'agent

**SOIT NOMINATION PAR VOIE DE MUTATION EN DERNIERE SITUATION**VU, l'arrêté en date du jj/mm/aaaa portant nomination par voie de mutation de Civilité Prénom NOM en qualité de gardien brigadier titulaire à temps non complet (h/35h), et lela classant au      ème échelon de son grade, indice brut      , avec un reliquat d’ancienneté de année(s) mois jour(s), à compter du jj/mm/aaaa,

**SOIT AVANCEMENT D'ECHELON EN DERNIERE SITUATION**VU, l'arrêté en date du jj/mm/aaaa portant avancement de Civilité Prénom NOM, gardien brigadier titulaire à temps non complet (h/35h), au      ème échelon de son grade, échelle C1, indice brut      , sans reliquat d’ancienneté, à compter du jj/mm/aaaa,

VU, le tableau annuel d'avancement au grade de brigadier-chef principal en date du jj/mm/aaaa établi au titre de l'année 202. publié sur le site du Centre de Gestion le jj/mm/aaaa,

Considérant que Civilité Prénom NOM doit être classée conformément à l’article 12 du décret n°2006-1391 du 17/11/2006 modifié susvisé,

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1** : A compter du jj/mm/aaaa, Civilité Prénom NOM est nommée brigadier-chef principal titulaire à temps non complet (     h/35h), et classée au      ème échelon de son grade, indice brut      , indice majoré      , avec un reliquat d'ancienneté de      .

**ARTICLE 2** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- L’agent comptable de la collectivité,

- Monsieur le Président du Centre de Gestion,

- L’Agent.

MonsieurMadamele Mairele Présidentla Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le : ............................. Fait à lieu, le ....................

L’agent, MonsieurMadamele Mairele Présidentla Présidente

Prénom NOM Prénom NOM